

# Allocation Enfant Handicapé

## 80% minimum



*La demande d'aide doit impérativement arriver au CAES avant le **15 décembre** de l'année*

Cette allocation est destinée aux enfants handicapés de moins de 25 ans à charge de l'adhérent interne. Elle sera accordée sur demande et sur présentation d'un document justificatif du handicap établi par un médecin spécialiste (carte nationale d'invalidité, carte mobilité inclusion à hauteur de 80% minimum). Cette aide de **150 euros** est accordée chaque année.

*Pour obtenir votre allocation, vous devez fournir :*

- Le formulaire de demande joint page 2,
- Le document justificatif du handicap,
- Votre RIB pour un remboursement par virement,

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

**Laurent KOCH**  
**59, rue Charles Lucot**  
**52100 SAINT-DIZIER**

Formulaire de demande de l'Allocation  
ENFANT HANDICAPE (80% *minimum*)

**La demande d'aide doit impérativement arriver au CAES avant le 15 décembre de l'année**

Nom et prénom de l'adhérent : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du bénéficiaire : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Parenté avec l'adhérent : \_\_\_\_\_

- document justifiant du handicap,

- RIB (pour une 1<sup>ère</sup> demande) pour un remboursement par virement

Date : \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

----- réservée au CAES -----

Date de réception de la demande : \_\_\_\_\_

- Justificatif

Montant : \_\_\_\_\_ - Date de paiement : \_\_\_\_\_

- Virement